

# FLASH CSE ER&D

## EFFECTIVEMENT PARLANT !

Depuis 2 ans la décroissance des effectifs se poursuit, le dernier trimestre est mauvais en termes d'embauches. Néanmoins, malgré cette récession, la direction souligne que l'attrition a baissé, que les départs ne sont pas plus importants, que malgré le manque de performance des équipes de recrutement, septembre et octobre sont historiquement favorables à l'embauche, que l'alternance va être relancée, qu'il y a des promotions et que GetSuccess est aussi un outil de rétention et ainsi espère retrouver une dynamique de croissance...etc. Alors, vous l'achetez mon tapis ?

Comme précédemment la direction s'accroche à son vœu pieux, mais les chiffres sont là, si l'on tient compte de la décreue des effectifs (proportionnellement inverse à la GOP) les outils magiques n'ont pas rempli leurs objectifs.

## SEF-ORMIDABLE !

Encore une fois, lors du dernier exercice, la Situation Economique et Financière a été solide et phénoménale. Cependant, que les bénéfiques aient augmenté ou pas, à partir du moment où les travailleuses et travailleurs n'en ont pas été justement récompensés, la rancœur se propage. Alors quel intérêt trouveront-ils maintenant à participer à la croissance du groupe ?

Cette posture de non-redistribution a profité aux actionnaires mais elle constitue un véritable frein à un futur serein. La CGT Capgemini le répète, elle ne cautionne pas cette politique.



La direction admet tout de même que la cible de 3000 salariéEs pour fin d'année sera difficilement atteignable mais que de toutes façons, en cas de difficulté, on peut compter sur les effectifs Altran de la même GBL. Eh bien en voilà une autre explication ! On attend les effectifs d'Altran sur les activités ER&D d'autant qu'ils coûtent moins cher...

Et pour les grades, c'est plus simple, on va s'aligner sur l'étranger et pas l'inverse. On aura donc des Grades unifiés avec des échelles dans chaque grades (ex : B1, B2). De toutes façons, les grades ça reste de l'enfumage...

## TRIBUNAL DES FLAGRANTS DÉLIRES

Il y a un an ½, après avoir échoué dans ses tentatives pour dégoûter l'ultime assistante du CSEE, le secrétaire a décidé abusivement sa mise à pied, entraînant de facto la suspension de son salaire. Alors que la CGT réitérait sa demande d'annuler cette procédure, l'alliance des CF (organisations syndicales CFDT, CFTC et CFE-CGC), avec la complicité passive de FO, avait entériné le licenciement. Mais depuis la justice a été sollicitée sur cette affaire et contrairement à ce qui a été dit en séance du mois de mai 2024, les éluEs du CSEE doivent se prononcer et faire des propositions recevables à l'audience de mise en état. Il revient normalement aux avocates de chaque partie de mener cette conciliation...

Dans ce sens, le secrétaire du CSEE se dit ouvert à recevoir les propositions de la salariée licenciée. Cependant :

1. En l'absence de réponse du CSEE à ses demandes écrites concernant l'intention de conciliation, l'avocate de l'ex-assistante a envoyé les prétentions de sa cliente.
2. En séance du mois de mai, alors que c'était tracé dans le dossier juridique, le secrétaire a menti en disant que rien n'avait été reçu de la partie plaignante
3. A l'audience du 27 mai, puisque mandat ne lui a pas été donné pour concilier, l'avocate du CSEE s'est présentée au tribunal « les mains dans les poches ». A cela, le secrétaire a répondu en séance : « D'où sortez-vous que l'avocate se serait déclarée non mandatée par le CSEE, ce sont des allégations » démontrant ainsi que, soit il mentait soit il n'avait rien suivi.
4. Juin : pour régler cette procédure, le CSEE peut négocier une indemnité mais rien n'a encore été fait. C'est pour cela que la CGT demande que les membres du CSEE soient au moins consultés sur le principe d'une conciliation. Le secrétaire, de son propre chef, a rejeté cette proposition en disant que l'avocate gérait. Là encore, il embrouille les membres de l'instance puisqu'on rappelle que sans mandat l'avocate ne peut rien faire. Une fois de plus, la CGT a dû rappeler que la plainte est portée aux membres du CSEE, pas au secrétaire et encore moins à l'avocate ! C'est donc aux éluEs que reviennent les décisions, mais malheureusement nos paroles se sont heurtées à un mur de silence.

5. Au dernier CSEE de juillet, le secrétaire annonce enfin qu'une indemnisation a été demandée par l'ancienne salariée. Le vote des éluEs a rejeté la demande de la plaignante. OK, mais contrairement à l'annonce du secrétaire, le point n'est pas terminé. En effet, l'attentisme reviendrait à inverser le calendrier de procédure et alimenter une manœuvre dilatoire (c'est-à-dire gagner du temps pour ralentir le cours de la justice) Il faut que le CSEE fasse maintenant une contre-proposition !

6. Les questions sont alors posées : « Le CSEE souhaite-t-il la conciliation ? Et quand va-t-il y avoir une contre-proposition ? » Pas de réponse...

7. Face à la démonstration que contrairement à ses dires, il n'y a toujours pas eu réelle conciliation, le secrétaire, pour se défendre, déclare ne vouloir zapper aucune possibilité mais l'immobilisme qu'il orchestre empêche délibérément toute avancée.

Conclusion le secrétaire du CSEE roule les éluEs, vos éluEs, dans la farine ! Comme à chaque fois qu'il est en difficulté il se contente de répondre que c'est une interprétation, mais lors de ce CSEE, il s'est fait traiter de menteur devant témoins en séance, ce à quoi, il a préféré passer très vite au sujet suivant de l'ODJ...

Une semaine après ce CSEE, nous recevons une lettre ouverte de certainEs membres du CSE dénonçant des dissimulations d'informations par des éluEs du bureau, d'agissements et de recours à la mauvaise foi. Ajoutant qu'une telle stratégie de fonctionnement en est devenue la marque de fabrique alors que la transparence doit circuler entre tous les élus du CSE, membres du Bureau ou pas puisque le statut de « super-élu » n'existe pas.

Tiens ! Certains semblent découvrir ces procédés que la CGT Capgemini dénonce, depuis les quelques années où ces personnes sont au bureau, fortes de la majorité et décidant de tout, dépassant leur prérogatives, arrangeant la réalité à leur sauce, plongeant toutes les éluEs dans des procédures pénales et allant même utiliser sans consultation l'avocate du CSEE à leur propre intérêt. Il y a des moments on se poserait bien avec quelques popcorns en attendant les épisodes suivants...

## REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

**#ONESTLACGT**  
**LACGTCAP.ORG**

 [lacgtcap.org](http://lacgtcap.org) / [contact@cg-t-capgemini.fr](mailto:contact@cg-t-capgemini.fr)

 @CGT\_Capgemini

 @CGT\_Capgemini

 [linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini](https://www.linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini)

 LAcgt Capgemini

 @CGTcapgemini

 <https://t.me/lacgtcapgemini>